

ASSISTANCE MEDICALE TOIT DU MONDE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021





RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

ASSISTANCE MEDICALE TOIT DU MONDE

81, avenue du Maréchal Joffre 92000, Nanterre

A l'Assemblée générale de l'association ASSISTANCE MEDICALE TOIT DU MONDE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ASSISTANCE MEDICALE TOIT DU MONDE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association ASSISTANCE MEDICALE TOIT DU MONDE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation de l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de l'association et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que cellesci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 3 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes : Yves PASCAULT Membre de la Compagnie Régionale de Paris

AVENTY Audit

Comptes Annuels

■ Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2021	Net au 31/12/2020
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	18 668	18 668		24
Immobilisations corporelles	70 000	70 000		2
Constructions	288 805	69 799	219 006	219 006
Autres immobilisations corporelles	17 278		881	1 663
Immobilisations financières	2.0	.0001	00.	. 555
Autres immobilisations financières	1 156		1 156	1 156
Total I	325 907	104 864	221 043	221 849
	5_5 555			
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				2 550
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	1 863		1 863	2 905
Autres créances	1 500		1 500	7 094
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement	26 <i>5</i> 28		26 528	26 528
Disponibilités	663 059		663 059	633 549
Charges constatés d'avance	2 720		2 720	7 575
Total II	695 671		695 671	680 202
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 021 578	104 864	916 714	902 051
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

■ Bilan passif

	au 31/12/2021	au 31/12/2020
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise Réserves		
Report à nouveau	303 648	303 25
Excédent ou Déficit hors activités sociales et médico-sociales	-3 249	303 250 39 2
Situation nette (sous-total)	300 398	303 648
Total I	300 398	303 648
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	192 270	192 27
Fonds dédiés	388 370	382 54
Total II	580 640	574 819
PROVISIONS		
DETTES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 093	11 13:
Dettes fiscales et sociales	11 478	12 45 ⁻
Autres dettes	115	
Produits constatés d'avance	3 990	
Total IV	35 675	23 584
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	916 714	902 051
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)	35 675	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

✓ Compte de résultat

	31/12/21	31/12/20	Abs.(M)	Abs.(%)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	85 675	71 119	14 556	20,47
Ventes de biens et de services				
Ventes de biens				
Ventes de prestations services				
Produits de tiers financeurs	502 581	491 765	10 816	2,20
Concours publics et subventions d'exploitation	002 001	5 000	-5 000	-100,00
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consom		0 000	0 000	100,00
Ressources liées à la générosité du public	502 581	486 765	15 816	3,25
Contributions financières				-,
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de ch				
Utilisation des fonds dédiés	574 819	523 726	51 093	9,76
Autres produits	7 632	5 469	2 163	39,54
Total I	1 170 707	1 092 079	78 628	7,20
CHARGESD'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes	88 220	62 327	25 893	41,54
Aides financières	271 341	275 922	-4 581	-1,66
Impôts, taxes et versements assimilés	2 728	3 084	-357	-11,56
Salaires et traitements	106 821	80 115	26 707	33,34
Charges sociales	40 451	29 530	10 921	36,98
Dotations aux amortissements et aux dépréciati	806	1 352	-546	-40,37
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	580 640	574 819	5 820	1,01
Autres charges	85 029	66 213	18 816	28,42
Total II	1 176 035	1 093 361	82 674	7,56
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II	-5 328	-1 282	-4 046	315,62
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'acti				
Autres intérêts et produits assimilées	2 245	2 263	-19	-0,83
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de				
Différences positives de change	173		173	
Produits nets / cessions de valeurs mob. de pla				
Total III	2 417	2 263	154	6,80
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amort., aux dépréciations et provi				
Intérêts et charges assililées				
Différences négatives de change	1	292	-291	-99,76
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de pla				
Total IV	1	292	-291	-99,76
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	2 417	1 972	445	22,57
3. RESULTAT COURANT avant imp	-2 911	690	-3 601	-522,18
PRODUITS EVERTIONNELS				
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises provisions, dép., et transferts de charg				
Total V				

✓ Compte de résultat

	31/12/21	31/12/20	Abs.(M)	Abs.(%)
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dot. amortissements, aux dépréciations et provi				
Total VI				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	338	298	40	13,42
Total des produits (I + III + V)	1 173 124	1 094 343	78 782	7,20
Total des charges ((II + IV + VI + VII	1 176 374	1 093 951	82 423	7,53
EXCEDENT OU DEFICIT	-3 249	392	-3 641	-929,71
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES E				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL				

Annexe

✓ Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Durant l'exercice, l'AMTM a continué son activité d'aide humanitaire en Inde et au Népal.

En 2021, la pandémie mondiale du coronavirus a continué d'impacter le travail des équipes d'AMTM au Népal, en Inde et en France.

En 2021, 1 mission est partie au Népal en décembre, la mission Népal printemps et les missions en Inde ont été annulées. Mais les parrainages et autres dépenses indispensables ont été envoyés via virements bancaires.

La Course des Héros 2021 et notre fête de Noël, évènements récurrents importants, ont dû être également annulés.

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ASSISTANCE MEDICALE TOIT DU MONDE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 916 714 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 3 249 €. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Assistance Médicale Toit du Monde (AMTM) fondée en 1992 (J.O. du 25 mars 1992) est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) ayant pour finalité de fournir une assistance humanitaire par la mise en œuvre, dans la durée, de trois axes d'actions convergents : médical, aide au développement et parrainages. Elle exercice aussi une activité pharmaceutique en tant que distributeur en gros de médicaments à vocation humanitaire et d'une manière générale, met en œuvre toute action destinée à améliorer les conditions de vie de ses bénéficiaires. Sa durée est illimitée.

Trois axes d'actions au profit des populations défavorisées du Népal et en Inde :

Médical : depuis sa création en 1992, l'association déploie, lors de ces quatre missions annuelles, une compétence médicale grâce à des médecins, pharmaciens et infirmiers. Chaque année, au Népal ou en Inde, ils apportent soins et thérapeutiques aux populations défavorisées. Des partenaires locaux ont été noués pour assurer un suivi permanent.

Développement: une équipe aide au développement analyse les besoins afin d'assurer des conditions de vie plus décentes. Les sites, très différents par les populations qui les habitent, ne révèlent pas les mêmes attentes. L'objectif est de développer des aides à l'éducation, construire des bâtiments pour assurer la sécurité ou apporter l'hygiène nécessaire.

Parrainages : une équipe parrainage assure le suivi (fiches interview) et l'acheminement des parrainages sur le terrain en faveur des sites ou personnes parrainées (enfants, adolescents mais aussi personnes âgées).

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, du règlement 2018-06, modifié par le règlement ANC N° 2020-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,

Règles et méthodes comptables

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Pour rappel, en date du 24 avril 2013, le conseil d'administration a pris la décision de ne plus doter des amortissements pour le bâtiment du siège social à partir du 1er janvier 2012. La valeur nette comptable du bâtiment siège social dans le bilan au 31 décembre 2012 est inférieure à la valeur vénale du marché actuel. Aucun ajustement ne sera effectué pour les amortissements cumulés au 31 décembre 2011 qui seront maintenus.

Les Charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Les Engagements hors bilan :

L'engagement de retraite est non significatif. Il n'existe pas d'autre engagement hors bilan à la date d'arrêté des comptes

Les procédures en place en vue de la fiabilité de la préparation des missions :

Les dates de départ des quatre missions annuelles d'AMTM peuvent parfois être différentes d'un exercice à l'autre. Une règle a été mise en place afin d'assurer des apports financiers stables de douze mois sur le terrain. Ces apports sont évalués sur la même périodicité quelle que soit la date de départ de la mission. La procédure est la suivante :

- Pour la mission Inde de printemps de l'exercice N (départ en février, mars ou avril) : les parrainages emportés sont ceux qui ont été collectés sur la période de mars N-1 à février N,
- Pour la mission Népal de printemps de l'exercice N (départ en février, mars ou avril) : les parrainages emportés sont ceux qui ont été collectés sur la période d'avril N-1 à mars N,
- Pour la mission Inde d'été de l'exercice N (départ en juillet ou aout) : les parrainages emportés sont ceux qui ont été collectés sur la période de juillet N-1 à juin N,
- Pour la mission Népal d'automne de l'exercice N (départ en octobre ou novembre) : les parrainages emportés sont ceux qui ont été collectés sur la période de novembre N-1 à octobre N.

Règles et méthodes comptables

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Constructions: 3 à 25 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 1 à 10 ans

* Matériel de bureau : 2 à 10 ans * Matériel informatique : 1 an

* Mobilier: 2 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

■ Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	18 668			18 668
Immobilisations incorporelles	18 668			18 668
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	288 805			288 805
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers	7 575			7 575
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 703			9 703
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours - Avances et acomptes				
·	200.002			200.002
Immobilisations corporelles	306 083			306 083
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 156			1 156
Immobilisations financières	1 156			1 156
ACTIF IMMOBILISE	325 907			325 907

Notes sur le bilan

Titres de participations

Dans le cadre de la succession de Madame POULLIN, l'association a bénéficié de la mutation des titres dépendant de la succession en date de mars 2009 :

- inscription en compte nominatif pur de 256 titres de la Société TOTAL SA
- inscription en compte nominatif pur de 6 titres de la Société ARKEMA
- inscription en compte nominatif pur de 218 titres AIR LIQUIDE

L'évaluation de ces titres est faite au cours du jour du transfert de propriété, soit le 4 mars 2009 pour les titres Air Liquide et le 20 mars 2009 pour les titres Total et Arkema.

Cours Total : 37,94 €/ soit un total de 9 712,64 € Cours Arkema : 12,17 € / soit un total de 73,02 €

Cours Air Liquide: 61,03 € / soit un total de 13 304,54 €

Montant total de l'évaluation des titres : 23 090,20 €

Le 28 Mai 2010, AMTM a bénéficié de l'attribution d'une action Air Liquide gratuite pour 15 détenues, soit au total 14 actions supplémentaires. Le nombre de titres Air Liquide inscrits en compte nominatif pur passe donc de 218 à 232.

Le 31 Mai 2012, AMTM a bénéficié de l'attribution d'une action Air Liquide gratuite pour 10 détenues avec une majoration de 10% par titre bénéficiant de la prime de fidélité, soit au total 25 actions supplémentaires. Le nombre de titres Air Liquide inscrits en compte nominatif pur passe donc de 232 à 257.

Le 2 Juin 2014, AMTM a bénéficié de l'attribution d'une action Air Liquide gratuite pour 10 détenues avec une majoration de 10% par titre bénéficiant de la prime de fidélité, soit au total 27 actions supplémentaires. Le nombre de titres Air Liquide inscrits en compte nominatif passe donc de 257 à 284.

Le 1er Juillet 2015, AMTM a acquis 3 actions Total pour un montant de 126,06€. Le nombre de titres Total inscrit en compte nominatif pur passe donc de 256 à 259.

Le 14 Septembre 2016, AMTM a acquis 36 actions Air Liquide pour un montant de 2736,00€. Le nombre de titres Air Liquide inscrit en compte nominatif passe donc de 284 à 320.

Le 23 Juin 2016, AMTM a acquis 4 actions Total pour un montant de 153,04€. Le 14 Octobre 2016, AMTM a acquis 4 actions Total pour un montant de 152,00€. Le nombre de titres Total inscrit en compte nominatif pur passe donc de 259 à 267.

Le 22 mars 2017, AMTM a acquis 3 actions Total pour un montant de 133,92€. Le nombre de titres Total inscrit en compte nominatif pur passe donc de 267 à 270.

Notes sur le bilan

Le 13 octobre 2017, AMTM a bénéficié de l'attribution d'une action Air Liquide gratuite pour 10 détenues avec une majoration de 10% par titre bénéficiant de la prime de fidélité, soit au total 34 actions supplémentaires. Le nombre de titres Air Liquide inscrits en compte nominatif passe donc de 320 à 354.

Le 11 avril 2018, AMTM a acquis 3 actions Total pour un montant de 137,10€. Le nombre de titres Total inscrit en compte nominatif pur passe donc de 270 à 273.

Le 9 octobre 2019, AMTM a bénéficié de l'attribution d'une action Air Liquide gratuite pour 10 détenues avec une majoration de 10% par titre bénéficiant de la prime de fidélité, soit au total 38 actions supplémentaires. Le nombre de titres Air Liquide inscrits en compte nominatif passe donc de 354 à 392.

Le montant total de l'évaluation des titres au 31/12/21 est de 26 528,32 €.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	18 644	24		18 668
Immobilisations incorporelles	18 644	24		18 668
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	69 799			69 799
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers	6 017	677		6 694
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 598	105		9 703
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	85 414	782		86 196
ACTIF IMMOBILISE	104 058	806		104 864

Les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Pour rappel, en date du 24 avril 2013, le conseil d'administration a pris la décision de ne plus doter des amortissements pour le bâtiment du siège social à partir du 1er janvier 2012. La valeur nette comptable du bâtiment siège social dans le bilan au 31 décembre 2012 est inférieure à la valeur vénale du marché actuel. Aucun ajustement ne sera effectué pour les amortissements cumulés au 31 décembre 2011 qui seront maintenus.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 7 239 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 156		1 156
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 863	1 863	
Autres	1 500	1 500	
Charges constatées d'avance	2 720	2 720	
Total	7 239	6 083	1 156
Prêts accordés en cours d'exercice Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Produits à recevoir	1 500
Total	1 500

Valeurs mobilières de placement

En date du 17 décembre 2012, nous avons procédé à la fermeture de notre compte Crédit du nord Valeurs mobilières de placement et porté les fonds disponibles sur un Livret A.

En date du 31 mars 2015, nous avons procédé à la fermeture du compte Standard Chartered en roupies. Le portefeuille de valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice s'établit comme suit :

	Nombre	Valeur boursière unitaire	Valeur boursière du portefeuille
ARKEMA TOTAL ENERGIES AIR LIQUIDE	6	123,85	743,10
	273	44,63	12 183,99
	392	153,32	60 101,44

✓ Notes sur le bilan

Le compte Standard Chartered en euros a également été clôturé en 2016.

Tableau de variation des fonds associatifs

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise Dont générosité du public Fonds propres avec droit de reprise Dont générosité du public Ecarts de réévaluation Réserves hors activités sociales Réserves des activités sociales		392		392	
Dont générosité du public RAN hors activités sociales RAN des activités sociales	303 256		392		303 648
Dont générosité du public Exc.ou Déficit hors activ.sociales Dont générosité du public Exc.ou Déficit des activités sociales Dont générosité du public	392	-392		3 249	-3 249
Fonds propres consomptibles Subventions d'investissement Provisions réglementées Droit des propriétaires (Commodat)					
TOTAL	303 648		392	3 641	300 398

✓ Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 35 675 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des				
établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes				
rattachés	20 093	20 093		
Dettes fiscales et sociales	11 478	11 478		
Dettes sur immobilisations et comptes				
rattachés				
Autres dettes (**)	115	115		
Produits constatés d'avance	3 990	3 990		
Total	35 675	35 675		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	5 812
Humanitaire factures non parvenues	72 949
Autres charges à payer	296
Etat autres charges à payer	338
Total	79 395

■ Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatés d avance	2 720		
Total	2 720		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	3 990		
Total	3 990		

Effectif

Depuis le 1er juillet 2016, l'association a cinq salariés : 2 cadres dont un à temps plein et 3 employés à temps partiel.

En date du 1er novembre 2018, Monsieur Eric Russenberger, a pris sa retraite.

A compter du 1er septembre 2020, l'association a cinq salariés : 3 cadres dont un à temps plein et 2 employés à temps partiel.

Sylvie Gosselin a quittée ses fonctions de trésorière fin septembre 2021. Elle a été remplacée par un prestataire extérieur, le cabinet comptable BDO de Fontenay le Comte.

Depuis cette date, l'association a 4 salariés : 2 cadres dont un à temps plein et 2 employés à temps partiel

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Suite au vote de l'Assemblée Générale 2005, une rémunération est allouée au Président de l'Association. Cette rémunération est assujettie au régime général de la sécurité sociale.

Montant mensuel brut versé : 1 830,73 euros correspondant à un 2/5ème de temps plein.

Suite au vote du Conseil d'Administration du 16 décembre 2009, une rémunération est allouée à La Trésorière de l'Association. Cette rémunération est assujettie au régime général de la sécurité sociale.

Montant mensuel brut versé: 1 086,55 euros correspondant à 1,75/5ème de temps plein

Notre Président, Laurent Charbonnier, a souhaité quitter son poste après la tenue de l'Assemblée Générale du 26 juin 2016. Salarié depuis 1995, une prime de départ d'un montant équivalent de 4 mois de salaire lui a été accordée au regard de l'ensemble de son travail et de son bilan après 15 années de présidence, il aura le titre de Président d'Honneur (voté au CA du 26 Juin 2016).

Nathalie Jauffret s'est proposée pour prendre le relais à la présidence d'AMTM. Sur l'exercice 2016, elle n'a perçu aucune rémunération.

Sur l'exercice 2017, notre Présidente, Nathalie Jauffret n'a perçu aucune rémunération.

Sur l'exercice 2018, notre Présidente, Nathalie Jauffret n'a perçu aucune rémunération.

Sur l'exercice 2019, notre Présidente, Nathalie Jauffret n'a perçu aucune rémunération.

Suite au vote du Conseil d'Administration du 30 septembre 2020, une rémunération est allouée à la Présidente de l'Association. Cette rémunération est assujettie au régime général de la sécurité sociale.

Montant mensuel brut versé : 1 807,00 euros correspondant à 2,70/5ème de temps plein

Sur l'exercice 2020, notre Présidente, Nathalie Jauffret a perçu une rémunération à compter du 1er septembre 2020.

Sur l'exercice 2021, notre Présidente, Nathalie Jauffret a perçu une rémunération sur tout l'exercice.

Donations

Modification de la périodicité des reçus fiscaux

Du fait de la mise en place de la nouvelle base informatique Myriade, la périodicité de l'émission des reçus fiscaux a été modifiée en 2014. Un reçu global, regroupant tous les types de versements fait par la personne, est envoyée en début d'année suivante.

Contribution volontaire en Nature

Les heures de travail du bénévolat, étant difficilement valorisables de manière fiable, ne figurent pas dans les comptes de l'association.

Fonds dédiés

Ressources provenant de la générosité du public

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice A - B + C
DA "appel de Noël"				11 396	11 396
DA "urgence Covid"			500	8 185	8 185
DA "dentaire"			500	8 344	7 844
DA "fonctionnement"		25 000	12 000		13 000
DA "salaires Népal"		8 000	5 563		2 437
DA "fond de solidarité"		11 664	4 640	5 032	12 056
DA "Karang"		160	256	96	
DA "kit Covid"		8 890	3 966	80	5 004
DA "Suruk"		11 513			11 513
DA "école Dolpo"		54 533		452	54 985
DA "eau énergie"		13 824	377	264	13 711
DA "emploi"		8 480			8 480
DA "trousse"		10 821	1 250		9 571
DA "chirurgie"		6 697		1 080	7 777
DA "sweat dreams"		5 031	3 282	104	1 853
DA "ophtalmo"		8 458	300		8 158
DA "hépatite B"		4 800		2 656	7 456
DA "séisme"		20 704	5 000		15 704
DA "construction Palyu		1 218			1 218
DA "cercle santé"		8 168	9 957	14 733	12 944
DA "dons de fonction"		8 697	7 055	12 732	14 374
DA "Spiti"		8 029			8 029
DA "kit hygiène"		15 069	5 800	4 570	13 839
DA "divers"		10 324	27 168	22 773	5 929
Parrainages		132 469	271 341	271 779	132 907
Sous total		382 549	358 455	364 276	388 370
DA "terrain"		181 220			181 220
DA "recherche de fond		11 050			11 050
Sous total		192 270			192 270
TOTAL		574 819	358 455	364 276	580 640

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public COMPTE D'EMPLOI RESSOURCE 31/12/2021

	21 4/ 21	21 4/ 20	F		21 47 21	21 4/ 20	T7
	31-déc-21 (A)	31-déc-20 (B)	Ecart (A-B)		31-déc-21 (C)	31-déc-20 (D)	Ecart (C-D)
	(A)	(B)	(A-D)	RESSOURCE	(C)	(4)	(C-D)
EMPLOI				KESSOUKCE			
Missions Sociales Achats et variation de stocks	2.512		2.701	Cotisations	02.222	51.400	*****
Acnats et variation de stocks Services extérieurs	3 512 14 264	720 14 254	2 791	Subventions	85 675	71 119 5 000	14 556 (5 000)
	14 204	14 234	10	Dons des particuliers et des		3 000	(5 000)
Impôts et taxes	75	290	(215)	Entreprises-Dons de Fonctions	157 295	140 033	17 262
Charges de personnel	49 029	32 318	16 710	Abandons de frais	5 562	3 396	
Charges humanitaire sur le terrain	84 226	66 210	18 015	Parrainages	339 724	343 336	(3 612)
Charges parrainages	271 341	275 922	(4 581)	Produits des manifestations	5 464	5 462	2
Autres charges d'exploitation	0	0	0	Autres produits d'exploitation	2 168	7	2 160
Perte de change	0	0	0	Legs	0	0	0
Dotations aux amortissement et provisions d'exploitation				Produits financiers	2.447	2.262	151
provisions d'exploitation Sous total (a)	422 447	389 716	32 731	Produits exeptionnels	2 417	2 263	154
Engagements à réaliser sur	422 447	309 / 10	32 /31				
ressources affectées (1)				Sous Total	598 305	570 617	25 522
humanitaire				Report engagements sur			
numanitan e	423 683	406 300	17 382	ressources affectées (2)			
parrainages	132 907	132 469	438	humanitaire-collecte de fonds	442 350	390 004	52 346
Sous total (b)	556 590	538 769	17 820	parrainages	132 469		(1 253)
Sous total missions sociales (a+b)	979 037	928 485	50 552	Sous Total	574 819	523 726	51 093
Collecte de fond Achats et variation de stocks							
Achats et variation de stocks Services extérieurs	3 090 18 626	1 642 14 092	1 449 4 534				
Impôts et taxes	18 020	14 092	4 334				
Charges de personnel			0				
Autres charges d'exploitation	0	0	0				
Dotations aux amortissement et							
provisions d'exploitation	0	0	0				
charges exceptionnelles diverses			0				
Sous total (d)	21 716	15 734	5 983				
Engagements à réaliser sur							
ressources affectées collecte de fonds	11.050	11.050					
Sous total (e)	11 050 11 050	11 050 11 050	0				
Sous total collecte de fonds (d+e)	32 766	26 784	5 983				
Fonctionnement	22,00	23707					
Achats et variation de stocks	4 551	2 937	1 615				
Services extérieurs	38 614	25 286	13 329				
Impôts et taxes	2 652	2 794	(142)				
Charges de personnel	98 243	77 326	20 917				
Autres charges d'exploitation	803	3	800				
Charges financières Dotations aux amortissement et		292	(292)				
provisions d'exploitation	806	1 352	(546)				
charges exceptionnelles diverses	806	1 352	(346)				
Impôts Société	338	298	40				
Sous total (f)	146 008	110 286	35 722				
Report en fonds dédiés sur							
ressources affectées							
Fonctionnement	13 000	25 000	(12 000)				
Sous total (g)	13 000	25 000	(12 000)				
sous total fonctionnement (f+g)	159 008	135 286	23 722				
Bénévoles contributions gratuites							
Services extérieurs	5 562	3 396					
Sous total (h)	5 562	3 396					
Total des Emplois	1 176 373	1 093 951	92 256	Total des Ressources	1 173 124	1 094 343	78 782
EXCEDENT-DEFICIT	(3 249)	392					
total général	1 173 124	1 094 343		total général	1 173 124	1 094 343	
Valorisation des contributions gratuites				Valorisation des contributions			
				gratuites	5 562	3 396	
Total général après valorisation des				Total général après valorisation	4 470 477	4.007.75	
contributions gratuites	1 173 124	1 094 343	_	des contributions gratuites	1 178 686	1 097 739	
Capacité d'autofinancement	(2 443)	1 743					
1	(2 ++3)	1 /+3					